

Les comptes rendus du Conseil Municipal

◆ Réunion du 11 février

- Suite à la démission de Mme France Métails, celle-ci est remplacée au sein de différentes commissions :
 - SAEPA du Bray Sud : Mme Villier Olivia
 - Travaux- Bâtiments : Mme Delwarde Aline
M. Levillain Guillaume
 - Finances : Mme Delwarde Aline
 - Action sociale : M. Regentel Jean-Baptiste
 - Arbre de Noël : Mme Levillain Elodie
 - Salle communale : M. Delwarde Jean-Claude
Mme Gavois Laetitia
- Le CM décide de faire l'acquisition d'une armoire forte blindée d'un montant de 4759€HT, subventionnée à 30% par le Département.
- Le CM décide d'attribuer au SIVOS du Mont Robert, une contribution complémentaire pour 2021 de 12 221,75€
- M. le Maire fait part des différents devis de travaux susceptibles d'être subventionnés :
 - Pour la 2^{ème} année, le devis de la rénovation énergétique de « l'ancienne cantine » va être redéposée (faute de crédit en 2021) pour un montant de 76 029,26€ HT
 - Travaux du bâtiment technique, face à la mairie pour un montant de 11 490,80€ HT subventionnés par le Département, la DETR et par la DSIL ;
 - Remplacement de 2 fenêtres sur un logement communal pour un montant de 4 007,13€ TTC non subventionnable.
- Subventions 2022 pour les associations et organismes

AFSEP (Téléthon)	50€
CARMA	150€
Des ailes pour L	200€
Vivre à Hodeng-Hodenger	1250€
Fondation du Patrimoine	55€
Anciens Combattants	100€
Ass Aide Rurale Pays de Bray (CAT)	100€
Souvenir Français	50€
Amicale des Sapeurs Pompiers	150€
UNC AFN canton d'Argueil	50€
Indemnité gardiennage	150€

- M. le Maire fait part de l'avancement des travaux de l'Eglise Notre Dame dite la Chapelle d'Hodenger, ainsi que le montant du financement fait à ce jour.

◆ Réunion du 15 mars

- Adoption du compte de gestion 2021

M. le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le CM ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, après en avoir délibéré le CM approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021

- Approbation du compte Administratif du Budget communal de 2021

M. le maire ne devant pas participer à cet examen des comptes. C'est sous la présidence du doyen d'âge, M. Alain Alexandre que le CM reconnaît la sincérité des restes à réaliser et approuve le compte administratif qui peut se résumer ainsi :

Résultat de l'exercice :	section de fonctionnement excédent de	+21 817.18 €
	section d'investissement excédent de	+157 773.22€
Report de l'exercice N-1 :	report de fonctionnement (002)	+34 971.24 €
	report d'investissement(001)	-37 261.66 €
Résultat de clôture 2021 :	section de fonctionnement excédent de	56 788.42 €
	section d'investissement excédent de	120 511.56 €
Reste à réaliser- report :	recettes d'investissement	884 000.00 €
	dépenses d'investissement	884 000.00 €

Résultat cumulé : excédent	177 299.98 €
-----------------------------------	---------------------

Le maire reprend la présidence de la réunion et remercie les conseillers municipaux de leur confiance.

- Demande de subvention pour la coopérative scolaire de l'école de Beauvoir-en - Lyons.

Celle-ci concerne une animation pour les classes de CE2, CM1 et CM2 sur le thème de la bande dessinée afin de faire découvrir aux élèves le 9^{ème} Art, développer leur goût pour la lecture, stimuler leur imagination et leur créativité et encourager à la pratique du dessin à l'école.

Après avoir délibéré, le CM décide d'octroyer à la coopérative scolaire la somme de 200€

◆ Réunion du 13 avril

- Demande d'adhésion au SDE76 des communes d'Arques la Bataille, Gruchet-la-Valasse et de Eu.

Le CM accepte l'adhésion au SDE76 des 3 communes.

- M. le Maire expose aux membres du CM la nécessité de faire un emprunt court terme de 150 000€ sur 2 années, au taux de 0,84%. Celui-ci servira à financer la TVA des travaux de l'Eglise Notre Dame d'Hodenger, sachant que le remboursement de celle-ci intervient l'année suivante et également de pourvoir aux règlements des subventions arrivant toujours avec un peu de retard.

Les membres du CM approuvent la proposition de M. le Maire et après avoir délibéré, donnent toute délégation à celui-ci pour la signature de cet emprunt auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole de Normandie- Seine.

- Le CM décide finalement de remplacer 3 fenêtres au lieu de 2 au logement communal pour un montant de 6 947,77€ TTC

M. le Maire est autorisé à signer le devis avec la société Révéco Bois.

- L'association AGIR avec Becquerel pour la vie a formulé une demande de subvention. Le CM, après en avoir délibéré, décide d'attribuer la somme de 100€

▪ M. le Maire propose aux membres du CM de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022.

Foncier bâti	40,90% (dont taux du département de 25,36%)
Foncier non bâti	32,82%
CFE	14,60%

- Fiscalisation pour 2022

- Sur proposition du Maire et après avoir entendu l'exposé de celle-ci, le CM à l'unanimité reconduit la fiscalisation pour la contribution au STS de la Feuillie s'élevant à 7 286€
- La contribution pour le SIVOS du Mont Robert s'élevant à 58 213,26€ pour cette année, une somme de 35 000€ sera fiscalisée, par conséquent le solde de 23 213,26€ sera inscrit au Budget Primitif 2022.

- Approbation du Budget primitif 2022

Il est demandé au CM de se prononcer sur le Budget Primitif 2022 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 29 mars 2022.

Budget Primitif 2022 approuvé le 13 avril 2022

Charges à caractère général	107 050,00
Charges de personnel et frais	77 300,00
Atténuation des charges	14 323,00
Autres charges de gestion courante	72 463,00
Charges financières	2 500,00
Dépenses imprévues	2 777,00
Charges exceptionnelles	300,00
<u>Amortissements – op. d'ordre</u>	<u>2 683,00</u>
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	279 396,00
Atténuation des charges	13 200,00
Produits de services	3 775,00
Impôts et taxes	93 000,00
Dotations et participations	97 133,00
Autres produits de gestion courante	15 500,00
<u>Résultat reporté N-1</u>	<u>56 788,00</u>
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	279 396,00
Restes à réaliser travaux -report de 2021	884 000,00
Remboursement capital emprunt	20 000,00
<u>Opérations d'équipement</u>	<u>5 720,00</u>
TOTAL DES DEPENSES INVESTISSEMENT	909 720,00
Restes à réaliser 2021 (subventions-emprunts)	884 000,00
Prévision FCTVA	580,00
Amortissements – op. d'ordre	2 060,00
<u>Résultat reporté N-1</u>	<u>120 511,56</u>
TOTAL DES RECETTES INVESTISSEMENT	1 007 151,56

Après les différents échanges de points de vue, le CM accepte à l'unanimité le budget primitif 2022.

◆ Réunion du 18 juin

- Fermeture de l'école de Hodeng-Hodenger

M. le Maire fait part au CM de la demande de l'inspectrice de l'éducation nationale, afin de valider administrativement la fermeture de l'école de Hodeng-Hodenger et de délibérer le transfert de celle-ci vers les écoles de Beauvoir-en-Lyons et d'Argueil.

N'ayant pas le choix d'une décision déjà prise par l'éducation nationale depuis plusieurs mois, le CM décide à l'unanimité la fermeture et le transfert de l'école à Beauvoir-en-Lyons et Argueil.

- Convention de la CC4R –ORM

M. le Maire demande au CM, l'autorisation de signer une convention avec la CC4R pour les ordures ménagères et pour les dépôts sauvages ramassés sur la commune et emmenés aux déchèteries.

Ceux-ci étant pesés, le coût TTC étant fixé à 135,44€/tonne

Le CM autorise le Maire à signer la convention

- Création d'une commission « économie d'énergie »

Sur proposition de M. le Maire, celui-ci propose qu'une commission soit nommée afin de regarder les économies d'énergie pouvant être faite dans la commune.

- Celle-ci est composée de M. Levillain Guillaume, M. Regentel Jean-Baptiste, M. Gatine François et M. Petit Sébastien

- Spectacle de Noël

La commission « Arbre de Noël et Jouets » propose au CM de valider leur choix du spectacle de Noël 2022 pour un coût de 1 190€TTC + 200€ pour le transport

Celui-ci est accepté et le Maire est autorisé à signer la convention avec l'agence artistique, spectacle et animation « Normandie Spectacle »

◆ Réunion du 5 septembre

- Travaux concernant les vitraux de l'église d'Hodenger

M. Le Maire indique au CM que la 1^{ère} tranche des travaux avance bien.

Par contre, l'architecte demande de restaurer les vitraux pour assurer l'étanchéité des baies et protéger les peintures. De plus, des travaux complémentaires sont nécessaires sur la nef.

Coûts des travaux :

- Nef et plafond de l'abside (Entreprise Lelu)	12 471,76€ HT
- restauration des vitraux (SAS Vitraux d'Art)	56 451,47€ HT
-divers aléas sur la restauration des vitraux	2 822,57€ HT
- protection des vitraux (SAS Vitraux d'Art)	11 260,00€ HT

Total des travaux **83 005,80€ HT**

Maitre d'œuvre 10% (Lyon-Noiriel Architecte) 8 300,56€ HT

Total des travaux + MOE en HT 91 306,38€ HT

Total des travaux + MOE en TTC **109 567,66€ HT**

M. Le Maire indique que la DRAC subventionnera à hauteur de 40%, le Département à 30%, le restant sera pris en charge par l'association de la sauvegarde de la chapelle d'Hodenger.

Les membres du CM après avoir demandé plusieurs renseignements auprès du Maire, délibèrent en faveur des travaux supplémentaires, sauf la 1^{ère} adjointe qui s'abstient car elle veut être certaine du financement de ces travaux qui étaient prévus dans la 2^{ème} tranche et du fait que l'architecte ne s'oublie pas au passage, ses honoraires correspondent à la somme sur le livret de l'association donc il faut toujours continuer à trouver de l'argent.

- Une demande de subvention par l'Association « d'Histoire du Pays de Bray »
Après avoir délibéré, le CM décide de soutenir cette association par une subvention de 25€
- Le CM délibère sur la reconduction de la taxe d'aménagement au taux de 5% dans les mêmes conditions que 2021
- Suite à une formation du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Seine -Maritime, un stagiaire est venu découvrir le métier de secrétaire sur 35 jours.
Après renseignements, une collectivité peut décider de verser une gratification facultative ne dépassant pas 15% du plafond de la sécurité sociale en vigueur
Le CM a décidé de verser la somme de 200€ à l'issue du stage
Lors du vote de cette décision, 2 membres du CM sont sortis de la salle car ils connaissaient le stagiaire.

◆ Réunion du 18 novembre

- Nomination d'un correspondant incendie et secours

Sous l'autorité du Maire, considérant qu'il n'y a pas dans la commune d'adjoint au Maire ou de conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile ; les membres du CM décide que M. Petit Sébastien est désigné correspondant incendie et secours pour la commune.

- Attribution de bon cadeau aux agents de la commune

Le CM accepte d'attribuer un chèque- cadeau à Mme Brunel Sophie, secrétaire de Mairie et à M. Le Herissé Christian, agent d'entretien

- Noël des enfants de la commune

Le CM accepte la facture présentée pour l'achat des jouets par la commission « Arbre de Noël et Jouets »

L'arbre de Noël aura lieu le dimanche 11 décembre à 15h avec un spectacle suivi du verre de l'amitié et d'une buche glacée.

Achat de 32 jouets pour les enfants allant de la naissance à la classe de CM2, d'une valeur moyenne de 25 €.

- Colis des Anciens de plus de 65 ans
- Le CM décide d'offrir un bon d'achat de 30€ aux 69 bénéficiaires âgés de plus de 65 ans inscrits sur la liste électorale. Ils sont à dépenser au Super U de Serqueux.

La distribution se fera le dimanche 18 décembre lors du Marché de Noël de 10h à 12h

- Le CM autorise le changement de la nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la commune et d'appliquer la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023

Le CM autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Mairie de Hodeng-Hodenger

📍 : 26 route Principale

☎ : 02 35 90 73 13

✉ : mairie.hodeng-hodenger@orange.fr

Accueil au public :

Le mercredi de 16h30 à 19h et

Le samedi des semaines paires de 9h à 12h.

Uniquement sur rendez-vous le lundi après-midi

Secrétaire de Mairie : Mme Sophie Brunel

Contact : le Maire : J-C Delwarde : 06 81 84 49 45

1^{er} adjointe : L. Gavois : 06 64 88 05 00

SIVOS du Mont Robert

Argueil, Beauvoir-en-Lyons, Fry, Hodeng-Hodenger et Mésangueville

Président du SIVOS : M. Jean-Claude Delwarde

Le 1^{er} Vice- président : M. Dominique Rimbart

Le 2^{ème} Vice- président : M. Serge Lancien

Secrétaire du SIVOS : Mme Orégane Bottin

📍 : 26 route Principale

☎ : 02 35 90 73 13

✉ : sivos-du-mont-robert@orange.fr

Les élus en charge du regroupement scolaire pour notre commune:

Mme Aline Delwarde,

Mme Olivia Villier